



Consiglio regionale del Veneto

Questo libro proviene dalle raccolte della Biblioteca del Consiglio regionale del Veneto. Il suo utilizzo non commerciale è libero e gratuito in base alle norme sul diritto d'autore vigenti in Italia.

Per ottenerne una versione ad alta definizione a fini editoriali, rivolgersi al seguente indirizzo:

biblioteca@consiglioveneto.it

LA BROCHURE

LE PAPE ET LE CONGRÈS

LETTRE A UN CATHOLIQUE

PAR

M^{GR} L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

PARIS

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE | J. LECOFFRE ET C^e, LIBRAIRES
RUE DE TOURNON, 20 | RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29

1860

REGIONALE
ENETO
oteca

S.
4

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT
UNIVERSITY OF CHICAGO

1950

PHYSICS DEPARTMENT
UNIVERSITY OF CHICAGO

1950

LA RÉPUBLIQUE
LE PAPE ET LE CONGÈS
LETTRE A UN CATHOLIQUE

LETTRE A UN CATHOLIQUE

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPR., PLACE DU PANTHÉON, 2.

LA BROCHURE

LE PAPE ET LE CONGRÈS

LETTRE A UN CATHOLIQUE

PAR

M^{GR} L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

PARIS

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE | J. LECOFFRE ET C^e, LIBRAIRES

RUE DE TOURNON, 29

RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29

1860



9619
www.2001

LA BROCHURE

LE PAYS ET LE COMMERCE

LETTRE A UN CANTON



ins. 7801



MON CHER AMI,

Vous me demandez ce que je pense de la brochure le *Pape et le Congrès*, qui vient de se produire avec toute la solennité d'un mystère, qu'on voudrait en vain rendre transparent, dans l'intérêt d'une plus éclatante publicité.

Il m'est facile de vous répondre; c'est une œuvre en effet qu'on peut juger sommairement et complètement.

Je pourrais écrire un volume sur cette brochure, car elle touche à bien des choses; mais quelques lignes suffiront: la logique et le simple bon sens dispensent des longs discours.

Et du reste, pour refuser à cette brochure l'importante origine que plusieurs affectent de lui donner, il suffit de la

fire : il n'est même pas nécessaire de se rappeler les hautes promesses faites au Saint-Siège.

Le programme le plus sévère disait : « Pas de démembrement ; des réformes : » la brochure dit absolument le contraire : « Pas de réformes ; les abus sont saints : le démembrement. »

La brochure se divise pour moi en trois parts, que voici : **LES PRINCIPES, LES MOYENS, LE BUT.**

Les Principes.

Dirai-je tout d'abord ma pensée ? — J'ai rarement rencontré dans ma vie des pages où les sophismes, les contradictions flagrantes, et, s'il faut dire le mot, les plus palpables absurdités, fussent magistralement posées par l'auteur en principes, avec plus de foi en soi-même et une conscience plus sûre de son habileté, et aussi de la simplicité de ses lecteurs.

C'est ce qui explique en partie ce que nous voyons. C'est à ce prix qu'un auteur, qui se dit catholique, qui se parle

que de son respect et de son amour pour l'Eglise, et n'écrit que pour la sauver, a pour premier éditeur le *Times*, et recueille en France les applaudissements unanimes et empressés des journaux révolutionnaires et impies.

Je le crois bien : comme « *catholique sincère*, » et raisonnant à ce point de vue, il proclame que le pouvoir temporel du Pape est indispensable ; mais en même temps il s'applique à prouver qu'il est impossible. Il exalte volontiers, et plus haut que nous, le caractère divin du Pontife ; mais c'est pour s'en faire un argument contre le pouvoir du souverain.

On ne peut avouer plus explicitement la nécessité impérieuse de ce pouvoir pour la liberté et l'honneur de l'Eglise : on ne peut faire plus d'efforts en tout sens pour démontrer son impossibilité, je ne dis pas seulement politique, mais morale et spirituelle.

« *Ce pouvoir n'est possible*, dit l'auteur de la brochure, « *que s'il est exempt de toutes les conditions ordinaires du pouvoir, c'est-à-dire de tout ce qui constitue son activité, ses développements, ses progrès.* »

Mais, je le demanderai d'abord : qui est-ce donc qui peut vivre ici-bas en dehors de toutes les conditions ordinaires de l'existence ?

Quelle est cette activité, quels sont ces *développements et ces progrès du pouvoir*, que vous déclarez radicalement incompatibles avec le gouvernement Pontifical ? Est-ce l'activité, est-ce le développement, est-ce le progrès du bien ou du mal ? Que voulez-vous dire ?

Et d'abord, dites-vous, « *le pouvoir Pontifical doit vivre sans armée.* » Et pourquoi? Quel principe lui interdit d'avoir une armée, non pour attaquer, mais pour se défendre, et protéger l'ordre public? Pourquoi le droit de légitime défense lui serait-il refusé?

Je sais qu'il a vécu plusieurs siècles sans armée, et il vivait toutefois, alors, assez honorablement en Europe et dans le monde; mais aujourd'hui, c'est vrai, les temps sont changés. Après que les révolutionnaires ont mis l'Italie en feu, et que soixante années de bouleversements politiques et sociaux ont perverti toutes les notions du droit et troublé tout l'ordre européen, il faut des armées de 500 mille hommes en pleine paix pour garder les plus forts Etats; il faut que partout, non pas seulement à Rome, mais partout, « *la force matérielle vienne suppléer à l'insuffisance de l'autorité morale.* » Eh bien, pourquoi, dans un tel temps, les États Pontificaux ne pourraient-ils pas avoir aussi une force, pour défendre chez eux l'ordre et la justice?

Fénelon, Bossuet voulaient que les princes chrétiens fussent les pères de leurs peuples. Entendaient-ils pour cela leur enlever le glaive des lois et désarmer la justice?

Non, dites-vous, « *le pouvoir temporel du Pape n'est possible que sans activité et sans progrès; il doit vivre sans magistrature... et pour ainsi dire, sans code et sans justice.* » — Et pourquoi tout cela, s'il vous plait? — Parce que « *sous ce régime, les dogmes sont les lois.* » — Certes la réponse est étrange.

Mais quoi donc? Est-ce que les dogmes catholiques dispensent une nation quelconque d'avoir des lois, un code, une justice? Ou bien est-ce que, par hasard, de bonnes lois, une bonne justice seraient incompatibles avec les dogmes catholiques? Expliquez-vous.

Bon gré, mal gré, ajoute l'auteur, « *ses lois seront enchaînées aux dogmes; son activité sera paralysée par la tradition; son patriotisme sera condamné par sa foi.* » La brochure *Napoléon III et l'Italie* avait déjà dit : « Le droit canon est inflexible comme le dogme. »

Et d'abord, pourquoi cette injure insigne? Depuis quand, je voudrais bien le savoir d'un Français, qui se dit *catholique sincère*, depuis quand la foi condamne-t-elle le patriotisme? — Pour moi, je me fais fort de prouver que, pendant dix siècles, il n'y a pas eu en Italie d'Italiens plus patriotes que les Papes : il y a longtemps que l'Italie eût été allemande sans eux.

Je ne sais du reste, en vérité, si l'auteur entend bien lui-même ce qu'il veut dire, lorsqu'il écrit que « *sous ce régime, les dogmes sont les lois.* » — Sans doute, les dogmes sont des lois pour l'intelligence ; mais des lois sont autre chose que des dogmes ; et quand vous parlez de l'inflexibilité dogmatique du droit canon, vous ignorez absolument les premiers éléments des choses, et de la langue que vous parlez.

« *Il faudra,* » dites-vous encore, à cause de ces dogmes, « *qu'il se résigne à l'immobilité.* »

Vous vous dites catholique. L'inflexibilité des dogmes est donc dans votre symbole comme dans le nôtre : vous croyez-vous pour cela condamné à être immobile ?

En quoi l'inflexibilité de vos dogmes nuit-elle chez vous au mouvement de tous les progrès matériels, à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, à l'éclairage au gaz, aux télégraphes électriques, aux chemins de fer ?

L'Angleterre a progressé en tout cela avant nous. Eût-elle été bien reçue à nous dire : c'est l'inflexibilité de vos dogmes qui retarde chez vous l'éclairage au gaz et les chemins de fer ?

Heureusement d'autres nations catholiques devançaient ici, égalaient du moins l'Angleterre, en sorte que ce bel argument était réfuté avant de naître.

Mais il y a d'autres progrès que les progrès matériels. En quoi l'inflexibilité du dogme nuit elle à l'art, à la science, à la littérature, à tous les progrès intellectuels et moraux ; et comment osez-vous nous dire : « *Bénéficier des conquêtes de la science, des progrès de l'esprit humain, il ne le pourra pas : ses lois seront enchainées aux dogmes.* »

On croit rêver quand on lit de telles choses.

Mais c'est ce dogme, ce sont ces Papes enchainés au dogme, qui vous ont donné, conservé tout cela, à vous, ingrate Italie ! à vous, Europe insoucieuse de vos intérêts les plus sacrés !

Et voilà pourtant les absurdités dont on fait retentir le

monde entier ! Voilà les niaiseries calomnieuses qu'il faut qu'un public français accepte !

Certes, ce n'est pas par entêtement de dévot que je dis ces choses : Voltaire et M. de Chateaubriand les ont dites avant moi : *L'Europe doit au Saint-Siège sa civilisation, une partie de ses meilleures lois, et presque toutes ses sciences et ses arts.* » Vous l'avez dit vous-même ailleurs ; mais le oui et le non vous gênent peu.

Est-ce l'inflexibilité du droit canon, est-ce le dogme qui enchaînait Pie IX, quand il donnait aux princes italiens le signal des réformes, et aux peuples des États romains ces libertés dont les révolutionnaires se servirent si tôt pour le renverser ?

En fait de lois, sans doute, le Décalogue est inflexible. Est-ce qu'il ne l'est pas aussi pour vous ?

Est-ce qu'il y a dans le Décalogue des lois auxquelles vous osiez toucher ? Est-ce que toutes celles de vos lois qui seraient contraires à ce code divin ne seraient pas nulles de plein droit ?

Quoi qu'il en soit, dites-vous, « *son activité sera paralysée par la tradition.* »

De quelle tradition voulez-vous parler ? Quelle est la tradition catholique, qui paralyse une bonne activité quelconque ?

C'est une vieille tradition, il est vrai, dans le Christianisme, que le commerce, l'industrie doivent respecter les

lois de la justice, les écrivains les lois de la vérité : Est-ce là paralyser le commerce, l'industrie, l'intelligence ?

Et que prétendez-vous encore avec des antithèses comme celle-ci :

« Le Pontife est lié par des principes d'ordre divin
« qu'il ne saurait abdiquer. Le prince est sollicité par des
« exigences d'ordre social qu'il ne peut repousser. »

Est-ce que l'ordre social et l'ordre divin sont antipathiques ? Qu'est-ce donc que l'ordre social, et comment l'entendez-vous ? Est-ce que la société humaine n'est pas aussi de droit divin ?

Quelle est cette incompatibilité nouvelle, qu'après dix-huit siècles de civilisation chrétienne, vous venez proclamer entre le Christianisme et l'ordre social ?

Ne voyez-vous pas que vous renouvez contre nous les plus odieuses accusations du vieux paganisme ? Comme le disait autrefois Tacite, vous accusez l'Eglise d'être l'ennemie du genre humain, *odium generis humani* : mais alors ce n'est pas de Rome, ce n'est pas de l'Italie, ce n'est pas de l'Europe, c'est du monde entier qu'il faut chasser les catholiques.

Rousseau est votre grand maître, on le sent, en fait de théories sociales et religieuses ; mais Rousseau était plus franc que vous : il déclarait nettement, après avoir, il est vrai, déclaré le contraire, — mais qu'importent les contradictions dans ces tristes siècles, où l'affaissement univer-

sel des esprits permet à peine que les contradictions trouvent un contradicteur ! — Rousseau déclarait nettement un peuple chrétien incapable de progrès, aussi à cause de son dogme.

Est-ce donc là ce que vous voulez dire quand vous opposez l'ordre divin à l'ordre social, quand vous proclamez que le dogme impose l'immobilité ?

Moi, je vous dirai :

Il y a, comme on l'a proclamé à l'ancienne tribune française, le progrès révolutionnaire de la boule qui roule toujours en tout sens et ne se fixe jamais; et il y a l'immobilité de la borne qui jamais ne bouge : nous ne voulons ni de l'un ni de l'autre.

Mais il y a aussi la glorieuse immobilité du soleil, fixe au centre du monde, qui anime tout, qui éclaire tout, et autour duquel s'accomplissent tous les mouvements les plus splendides, autour duquel le monde marche sans que la lumière reste jamais en arrière, quoique vous en disiez : voilà l'image du Catholicisme.

Enfin que voulez-vous dire en parlant de cette *autorité qui règne au nom de Dieu* ? Est-ce un crime, ou une faiblesse de régner au nom du Dieu, *per quem reges regnant* ? Faudra-t-il effacer ces mots de nos Livres saints ? Et quand les Rois, les Empereurs élus, déclarent eux-mêmes régner *par la grâce de Dieu*, direz-vous que ce n'est là que formule et affaire de style ?

Non, non, il faut élever ses pensées plus haut.

Il faut sortir des sophismes par lesquels, en se trompant soi-même, on trompe les peuples et ceux qui les gouvernent : pas impunément toutefois ! Les faux principes ont des conséquences fatales ; la brochure *le Pape et le Congrès* mène son auteur, par les moyens que nous verrons, à de telles extrémités, que, dès ce moment, je puis lui dire : Professer de tels principes, et donner à un gouvernement de tels conseils, c'est le pousser aux abîmes.



Les moyens.

L'iniquité des moyens égale l'absurdité des principes.

Je les expose :

Je trouve d'abord le grand moyen révolutionnaire, *le fait accompli*.

Cet argument, je l'avais prévu, je l'avais prédit ; j'avais signalé dans une *protestation* l'inaction de ceux qui

laissent faire, et l'ardeur de ceux qui précipitent les événements, afin d'invoquer les *faits accomplis*. La brochure les invoque aujourd'hui.

Et cependant nous savons comment ils se sont accomplis ces faits; quelles mains y ont travaillé, quels agents ont été envoyés dans les Romagnes, quels ardents émissaires, et par qui payés : lord Normanby et M. Scarlett nous en ont appris quelque chose : la brochure ne le peut ignorer; seulement il lui importe de le taire.

Mais l'auteur passe, en vérité, toute permission, quand il oppose à l'autorité du Pape ce qu'il ose bien appeler l'*autorité du fait accompli*.

« La Romagne, dit-il, est séparée de fait, depuis quelques mois, de l'autorité du Pape. Ainsi cette séparation a pour elle l'*autorité du fait accompli*. »

Nous connaissons la violence du fait accompli; mais, jusqu'à ce jour, nous n'en connaissons pas l'*autorité*.

L'autorité, cette grande et sainte chose, qui est fondée sur le droit, sur tous les droits, qui est le droit même, voilà donc ce que vous en faites ! voilà la violence et les bassesses d'où vous la faites sortir; voilà ce que vous lui donnez pour fondement et pour base, aux yeux de l'Europe !

Je comprends qu'après être descendu là, votre esprit ne recule pas devant la phrase qui suit, et que vous osiez

adresser à un Congrès européen la demande de consacrer de telles énormités, en lui disant que sa tâche sera facile, qu'il « n'aura qu'à *enregistrer un fait accompli*. »

Ainsi désormais en Europe, quelques mois à peine suffiront pour qu'une insurrection soudoyée soit *un fait glorieux*, qui se change en *droit*, et sur lequel il n'y aura plus à revenir. L'enregistrement suffira.

L'omnipotence du Congrès, voilà votre second moyen : son omnipotence devant la faiblesse du Saint-Père !

Eh bien, soit, « *un Congrès a tout pouvoir*, » mais cela a-t-il jamais voulu dire qu'il ait tous les droits ? Est-ce qu'on ne peut pas être tout puissant et commettre des iniquités que flétrira l'histoire ?

Vous reconnaissez que l'insurrection des habitants de la Romagne est « *une révolte contre le droit*. » Le fait accompli était donc injuste : eh bien, un fait injuste, quand on est faible comme le Pape, on peut le subir ; quand on est omnipotent comme le Congrès, *on ne l'enregistre pas*.

Ou on se déshonore.

Le Congrès ne se déshonorerait pas ; et pour moi, bien que la brochure veuille d'avance l'enchaîner et lui tracer sa marche, pour moi, j'ai pleine confiance dans les nobles caractères, dans les diplomates illustres que l'Europe y envoie.

Mais pour vous : une iniquité, la sanction de la révolte, l'introduction solennelle du principe révolutionnaire dans le droit européen, une insulte à toutes les souverainetés,

la consécration de la force, un lâche abandon de la faiblesse : voilà l'œuvre que vous proposez au Congrès.

Et il faut voir les arguments que vous apportez à l'appui de cette solution :

Vous en demandez à l'histoire et à la géographie : Vous dites que « *le territoire de l'Église n'est pas indivisible.* »

Et quel est donc sur la terre le territoire indivisible contre la force, contre la révolte sanctionnée par un Congrès ?

Indivisible ! Mais que voulez-vous dire par là ?

Est-il une nationalité, une souveraineté, une propriété quelconque ; est-il un champ, fût-ce celui de Naboth, qui soit indivisible de sa nature ? Et ne sentez-vous pas que vous posez là un principe effroyable, que je demande à la Providence de ne faire jamais retomber sur vous ?

Et n'est-ce pas parce que la Pologne n'était point indivisible de sa nature, qu'elle a été misérablement divisée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche ; que la France et l'Europe ont vu cela, dans ce dix-huitième siècle si vanté, sans mot dire, et que depuis, les congrès européens réclament vainement ou ne réclament plus ?

L'Europe, dites-vous encore, « *qui a sacrifié l'Italie en 1815, a le droit de la sauver en 1860.* » — Ainsi, sauver l'Italie, c'est la délivrer de l'autorité du Pape !

C'est l'Europe, ajoutez-vous encore, *qui, en 1815, a donné au Pape les États Pontificaux et les Romagnes ; en 1860 elle peut en décider autrement.* — En vérité, vos arguments sont prodigieux. Mais connaissez-vous un seul des

souverains dépossédés avant 1815, qui admette que c'est le Congrès de Vienne qui lui a *donné* ses États, et que le futur Congrès peut les lui reprendre? Le roi de Sardaigne, par exemple, dont toutes les provinces étaient devenues des départements français, reconnaît-il au futur Congrès le droit de les rendre à la France?

L'Europe, en 1815, échappait à un long bouleversement, à des révolutions, à des guerres, à des conquêtes. Elle entendait restituer les droits violés.

Et que voulez-vous encore, quand vous prétendez défendre, au nom de la *juridiction européenne*, à une puissance catholique, d'aller au secours du Pape?

Et qu'a donc fait si glorieusement la France en 1849? Elle a rendu alors ses États au Pape : est-ce à dire que nous puissions les lui reprendre à l'heure qu'il est?

Non, dites-vous ; mais le Pape n'a pas donné à ses sujets les libertés nécessaires : Voilà pourquoi ils se sont révoltés contre lui.

A cela, j'ai deux choses très-simples à vous répondre :

S'il y a des libertés nouvelles, possibles ou opportunes dans les États du Saint-Père, ce n'est pas plus au nom des faits révolutionnaires qu'au nom des dogmes que se doivent discuter ces graves questions ; c'est, comme dans tous les autres États, au nom de l'accord si difficile à faire, dans les temps orageux où nous sommes, entre la liberté et l'autorité.

Comme tous les princes temporels, et plus que les autres,

le Pape se doit au bonheur de ses sujets ; il doit leur dispenser dans une juste proportion les biens d'une sage liberté, avec ceux d'une régulière et paternelle administration. Et certes, Pie IX n'a pas failli à ce devoir : quand il se vit obligé, il y a dix ans, de quitter Rome devant l'émeute triomphante, et aux approches des bandes de Garibaldi, il put, en mettant le pied sur la terre étrangère, prendre solennellement à témoin la ville qu'il fuyait, et le monde entier avec elle, qu'il avait fait spontanément pour le bonheur véritable et pour la liberté de son peuple plus que n'avait fait alors aucun autre souverain de l'Europe. — Voilà le généreux Pontife que vous poursuivez aujourd'hui de vos lâches accusations.



Sur tout cela, répond l'auteur de la brochure, vous nous prêtez des intentions qui ne sont pas les nôtres ; nous voulons, au contraire, sauver son autorité spirituelle, en faisant la part du feu aux dépens de l'autorité temporelle :

« Rendre la Romagne au Pape, ce serait porter une
« grande atteinte à la puissance morale du catholicisme ;
« une reprise de possession serait un désastre et non un
« triomphe. »

Je ne sais pourquoi je me défie de votre zèle : il me rappelle trop la politique d'une autre époque. « *Le pouvoir temporel gêne le Pape, disait aussi Napoléon, et l'empêche de s'occuper du salut des âmes qui périssent.* » — On sait ce qu'il fit pour y pourvoir mieux lui-même.

Ce zèle dissimule mal le but réel vers lequel vous marchez. Ce but, le voici.

III

Le but.

Il est difficile de faire plus d'efforts pour le masquer ;
mais il se trahit.

« D'abord nous voudrions que le Congrès reconnût
« comme un principe essentiel de l'ordre européen, la né-
« cessité du pouvoir temporel du Pape. Pour nous, c'est
« là le point essentiel. »

Ces paroles ne nous étonnent pas ; avant de dépouiller le
Pape et de l'interdire, il faut bien au moins lui rendre

hommage, *lui baiser les pieds et lui lier les mains*, comme disait Voltaire au dix-huitième siècle. Au dix-neuvième, on ne veut par compassion que lui ôter sa couronne d'épines.

« Quant à la possession territoriale, la ville de Rome en « résume surtout l'importance : le reste (pas seulement « les Romagnes, mais le reste) n'est que secondaire. »

A la bonne heure, nous y sommes enfin ! Rome avec les jardins du Vatican : nous attendions ce mot : on l'avait dit, nous le savions.

La souveraineté temporelle du Saint-Siège réduite ainsi, et bientôt, territorialement à la ville de Rome et à son *suburbium* ! C'est bien ; car, dit encore agréablement l'auteur de la brochure : « *Q'importe à la grandeur du Souverain-Pontife les lieux carrés ? A-t-il besoin de l'espace pour être aimé et respecté ? PLUS LE TERRITOIRE SERA PETIT, PLUS LE SOUVERAIN SERA GRAND.* »

Le Pape donc, si dignement posé, et là, comme dit encore la brochure, « *immobile sur la pierre sacrée,* » il faudra veiller sur lui et le garder. — Pour cela, *il y aura une milice italienne, prise dans l'élite de l'armée fédérale, et qui sera chargée d'assurer la tranquillité et l'inviolabilité du Saint-Siège.* — Puisqu'il ne peut pas avoir d'armée, il faut bien, afin qu'il soit libre, lui donner des gardes.

Et afin que tout soit pour le mieux, « *il faut encore qu'une liberté municipale, aussi large que possible, dégage*

le gouvernement pontifical de tous les détails de l'administration. » Ainsi le Pape régnera, la Commune gouvernera : ce sera le dédommagement offert à ceux que la brochure nomme *les déshérités de la vie politique.*

Enfin, et pour couronnement du système, la Papauté sera salariée par l'Europe, comme les curés le sont par l'Etat ; elle aura de la sorte *un revenu considérable.* Le Pape sera transformé ainsi en premier et grand fonctionnaire européen du culte, auquel on pourra, à tel jour et en telle occurrence, supprimer son trimestre.

Eh bien, pour moi, je le dis sans hésiter, j'aime mieux du pain noir et les catacombes. — Nous ne vous les donnerons pas, me dira-t-on peut-être, cela vous réussit trop bien. — Dans ce cas, nous les prendrons.

Mais laissons là mes sentiments et mes pensées.

Voilà donc à quoi se réduira, en fin de compte, cette Souveraineté dont l'auteur de la brochure a dit pompeusement dans les premières pages : « Au point de vue religieux, il est essentiel que le Pape soit souverain ; au point de vue politique, il est nécessaire que le chef de deux cents millions de catholiques n'appartienne à personne, qu'il ne soit subordonné à aucune puissance, et que la main auguste qui gouverne les âmes, n'étant liée par aucune dépendance, puisse s'élever au-dessus de toutes les passions humaines. Si le Pape n'était pas souverain indépendant, il serait Français, Autrichien, Espagnol ou Italien, et le titre de sa nationalité lui enlèverait le caractère de son pontificat universel. Le Saint-

« Siége ne serait plus que l'appui d'un trône à Paris, à
« Vienne, à Madrid... Il importe à l'Angleterre, à la Rus-
« sie, à la Prusse, comme à la France, à l'Autriche, que
« l'auguste représentant de l'unité du catholicisme ne soit
« ni contraint, ni humilié, ni subordonné. »

Et après avoir si bien dit, pour qu'il ne soit pas *con-*
traint, vous lui ôtez de force une partie de ses États.

Pour qu'il ne soit pas *humilié*, vous le mettez dans la
position d'un père de famille que ses enfants font inter-
dire comme incapable, sauf à lui payer une pension, sans
tribunal qui les y oblige toutefois, si l'un d'eux refuse de
payer sa part.

Enfin, pour qu'il ne soit pas *subordonné, dépendant*,
vous le réduisez à n'avoir aucune ressource à lui, à être,
pour vivre, à la merci de tout le monde ; de ses sujets ro-
mains, s'ils s'insurgent ; de la municipalité, si le Pape
vient à lui déplaire ; de l'armée fédérale qui, si la con-
science oblige un jour le Pape à contrarier la fédération,
au premier signe de la fédération, le mettra au château
Saint-Ange : je le dirai enfin, malgré mon respect pour
les grandes puissances catholiques, à la merci de la
France, de l'Autriche, de l'Espagne ; car nul ne peut me
répondre ni de l'impossibilité des révolutions, ni des mé-
contentements et des caprices trop faciles à prévoir.

Humiliation et dépendance, avilissement et servitude,
voilà donc, en définitive, ce que l'on veut « *pour assurer*

à l'auguste chef de la Catholicité la sécurité et la grandeur. »

Et l'auteur de tout cela est « *pieux, mais indépendant,* » il est « *catholique sincère!* »

En finissant, il indique d'ailleurs, avec une religieuse sollicitude, leurs nouveaux devoirs aux quelques cent mille âmes de sujets qu'il laisse au Pape. Il fait de Rome une ville à part, une espèce de monastère où il relègue le Pape, comme on reléguait autrefois, dans quelque couvent, les rois imbéciles; et des citoyens romains un peuple moine, « un peuple séquestré de tous les intérêts et de toutes les passions qui agitent les autres peuples, et uniquement voué à la gloire de Dieu; un peuple n'ayant d'autres ressources pour lui que la contemplation, les arts, le culte des grands souvenirs et la prière; un peuple en repos et recueilli dans une sorte d'oasis, où les passions et les intérêts de la politique n'aborderont pas, et qui n'aura que les douces et calmes perspectives du monde spirituel; chacun des hommes de ce peuple ayant toujours cependant l'honneur de se dire citoyen romain. *Civis romanus.* »

A merveille : vous plaisantez délicatement; mais si, malgré cette poésie, si, malgré l'agrément de vos ironies, ce peuple voulait entendre autrement son titre de citoyen romain; s'il se fatiguait un jour de votre oasis, et de ces douces et calmes perspectives du monde spirituel; s'il ne lui plaisait pas de vivre toujours dans un monastère; s'il se lassait

« d'être à jamais, comme vous dites encore, déshérité de cette « noble part d'activité qui, dans tous les pays, est le stimulant du patriotisme et l'exercice légitime des facultés « de l'esprit ou des facultés supérieures du caractère, » s'il ne voulait plus du Pape enfin, que feriez-vous? — Vous le contraindriez, car vous admettez ici la contrainte. Et ce peuple, que fera-t-il dans la contrainte de cette nouvelle et odieuse existence que vous inventez pour lui?... Mais que vous importe? Vous ne vivrez pas là, vous; mais le Pape y vivra; il est bon pour une telle vie. Comme le Pape est un père et l'Église une mère, dites-vous, ils sauront vivre au milieu de la haine, des outrages de leurs sujets, réduits, par l'application de votre ridicule et abominable système, à être des parias au sein de l'Italie même, les derniers des hommes, comprimés et frémissants dans la contemplation et la prière (*).

(1) Il faut sur tout cela lire les journaux anglais, qui s'obstinent du reste habilement à voir dans la brochure un manifeste du gouvernement français :

Il peut arriver, dit le *Morning-Post*, que l'hostilité contre la souveraineté temporelle ne fasse que devenir plus intense, quand elle sera concentrée sur un espace plus restreint.

Certainement, dit le *Times*, la perspective que le pamphlet offre aux habitants de Rome n'est pas fort agréable. Ils vivront au milieu des urnes et des vestiges de l'antiquité. Quand ils ne seront pas absorbés par la prière et la contemplation, ils s'occuperont de marcher à tâtons dans les ténébreuses fondations de leur cité, de classer les ruines. Que pourront-ils faire en outre? Ah! ils étudieront les légendes des saints et erreront à travers quelques centaines d'églises abandonnées.

Cependant, si tout cela ne suffit pas aux Romains, il leur sera possible d'aspirer à la dignité de conseiller municipal. D'un autre côté, comme le gouvernement papal sera soutenu par les contributions des grandes puissances catholiques, du moins tant que celles-ci seront exactes à payer, les Romains auront peu d'impôts à payer, jouiront d'une cour brillante et seront exempts de la guerre. En un mot, leur sort sera quelque chose comme celui des habitants de Delphes, dans la Grèce antique. Enfin, ce bon peuple

Voilà donc ce que vous voulez faire. Que ne l'avez-vous dit d'abord et sans phrases ?

Heureusement cela ne sera point ! Non, un tel système ne prévaudra point dans le prochain grand conseil de l'Europe, surtout quand c'est à Paris que ce conseil se doit tenir, et quand c'est la France catholique et victorieuse qui est appelée à l'honneur de le présider. Non, la France ne le permettra pas ; elle ne permettra pas qu'il soit dit que c'est pour aboutir à un pareil résultat qu'elle aurait couru les « chances d'une grande guerre, gagné quatre victoires, « perdu cinquante mille hommes, dépensé trois cent millions et ébranlé l'Europe. »

C'est assez : votre but est dévoilé. Il est digne de l'absurdité de vos principes et de l'iniquité de vos moyens.

« Quand on traite ainsi un pouvoir, dit franchement le journal la *Presse*, on le déclare aboli. » Mais détruire d'un coup le pouvoir pontifical, ç'eût été une brutalité à laquelle le monde n'est pas encore accoutumé ; enlever le Pape de Rome ne se peut guère recommencer ; le proclamer inca-

de Rome semble à destiné devenir de beaucoup meilleur ou beaucoup plus mauvais que le reste de l'espèce humaine ; condition dans laquelle il n'aura qu'une seule consolation de son esclavage politique et de son nihilisme individuel : celle de vivre dans un lieu où, tant que la *malaria* le permettra, il sera facile de gagner de l'argent et de se distraire par de brillants spectacles. Les Romains seront des victimes sacrifiées aux autres membres de l'espèce humaine, qui seront certainement tenus de faire tout leur possible pour adoucir ce sort.

Ces plans spéculatifs offrent sans aucun doute un attrait de curiosité et même de poésie, quoiqu'ils soient un peu singuliers, quand ils nous viennent du gouvernement d'une grande nation et la veille d'un Congrès européen.

pable dans ses provinces en y supprimant son pouvoir, et capable à Rome en l'y déshonorant, c'était une trop rare invention pour ne pas se donner l'avantage de la découverte, avec celui d'arriver au but à petit bruit, à petits pas, mais infailliblement.

C'est la même politique qu'en 1809, avec cette différence qu'en 1809 on enlevait violemment le Pape de Rome : aujourd'hui la brochure propose simplement de l'y étouffer.

L'enlèvement n'a pas réussi; l'étouffement serait moins scandaleux et réussirait peut-être.

Il faut avouer que tout ceci serait curieux, s'il n'était effroyable; et que nous avons d'habiles adversaires. Nous nous évertuons à leur prouver que le Pape doit être libre, indépendant, souverain, respecté; ils nous répondent que oui, et qu'ils le disent eux-mêmes aussi haut et plus haut que nous : et pour cela que font-ils du Pape? Une sorte d'idole sourde et muette, enchaînée et immobile au milieu de la vieille Rome; « immobile sur sa pierre sacrée. »

Vous avez, messieurs, une étrange manière d'interpréter le *Tu es Petrus et super hanc Petram...* Mais prenez-y garde : il est dit de cette pierre que qui s'y heurte s'y brisera. *Super quem ceciderit, conteretur.*

Nous nous évertuons à leur prouver que Rome, que l'Italie, que l'Europe ne peuvent se passer du Pape; et ils nous répondent : nous l'entendons bien comme vous, et nous garderons si bien le Pape à Rome, au centre de l'Italie et

de l'Europe, qu'il ne pourra nous échapper. Nous le tiendrons là, dans des embrassements si étroits, que nul ne pourra douter ni de notre tendresse ni de sa puissance.

Il n'y a qu'une difficulté à cela, c'est que les calculs même les mieux conçus réussissent mal contre Dieu : Dieu, du haut des cieux, veille sur son Eglise ; et par des conseils imprévus, par des coups de tonnerre, s'il le faut, comme dit Bossuet, il la tire des plus grands périls, et se joue des habiles de la terre. Il éclaire, quand il lui plaît, la sagesse humaine si courte par elle-même ; et puis, quand elle se détourne de lui, « il l'abandonne « à ses ignorances, il l'aveugle, il la précipite, il la confond, elle s'embarrasse dans ses propres subtilités, et « ses précautions lui sont un piège. » L'épreuve passe enfin et l'Eglise demeure. Cela s'est vu bien des fois déjà, cela se verra encore.

Vous croyez le Pape vaincu, parce que depuis trois mois on a fait se révolter contre lui ses provinces. Vos pensées sont courtes, et permettez-moi de vous le dire, vos prévoyances grossières. Nous ne nous rendons pas si vite. Les Papes en ont vu bien d'autres, et tiennent encore. Vous croyez le Pape ruiné, parce que les révolutionnaires, après avoir ajouté à toutes ses charges, déclarent ses finances en mauvais état ; en conséquence, vous lui offrez une pension alimentaire. Eh bien, non, ce n'est pas de vos mains qu'il la recevra ; vous êtes de trop grands seigneurs : un jour peut-être vous lui reprocheriez vos bienfaits, ou vous les lui feriez payer trop cher.

Une aumône! Ah! si le Père des fidèles doit en être réduit là, il la recevra plus noblement de la main des pauvres que de vous. Cinq cents Evêques, qui, dans le monde entier, hier ont fait pour lui entendre leurs voix, recueilleraient encore au besoin l'antique denier de saint Pierre; et le monde catholique lui donnerait même des soldats, s'il le fallait.

Croyez-vous donc que le sang chrétien ait oublié de couler dans nos veines, et que nos cœurs ne battent plus dans nos poitrines? Prenez-y garde, vous finirez par nous blesser: je ne sais si nous ayons besoin d'être réveillés, mais vous réussissez à merveille à nous ouvrir les yeux.

Quoi qu'il en soit, nous attendons et nous prions; pleins d'amertume, voyant ce que les hommes préparent; pleins de confiance, sachant ce que peut la Providence.

Ce matin, mon ami, saint jour de la naissance du Sauveur du monde dans une étable, tandis que je méditais ces tristes choses, j'entendais des voix innocentes et pleines de vie redire dans ma cathédrale: *Gloria in excelsis Deo*, et je me disais avec joie: cela se chantera toujours sur la terre; mais à ces paroles: *Et in terrâ pax hominibus bonæ voluntatis*, je me disais avec douleur: Les hommes n'ont pas la paix et ne la donnent pas, parce qu'ils ne sont pas des hommes de bonne volonté: daigne le ciel leur donner enfin cette bonne volonté sincère, et avec elle le courage qui leur manque pour accomplir l'œuvre de Dieu et leur propre destinée.

Que si vous demandez maintenant, mon ami, ma pen-

sée définitive sur cette trop fameuse brochure, je vous dirai : sauf les calomnies, dont la forme est plus vile chez M. About, c'est une nouvelle édition de son pamphlet. Les conclusions de M. About et celles de la brochure sont absolument les mêmes. Les voici formulées par M. About :

« Au pis aller et en dernière analyse, le Pape conserverait toujours la ville de Rome, ses palais, ses cardinaux, ses prélats, ses prêtres, ses moines, ses princes et ses laquais. L'Europe ferait passer des aliments à cette petite colonie.

« Rome, entourée du respect de l'univers, comme d'une muraille de la Chine, serait pour ainsi dire un corps étranger au milieu de la libre et vivante Italie. »

Du reste :

« Les princes reliront l'histoire. Ils verront que les gouvernements forts sont ceux qui ont tenu la religion sous leur main ; que le Sénat de Rome ne laissait pas aux prêtres catharins le privilège de prêcher en Italie ; que la reine d'Angleterre et l'Empereur de Russie sont les chefs de la religion anglicane et russe, et que la métropole souveraine des Eglises de France devrait être logiquement Paris. »

C'est assez sur cette brochure ; mais en finissant, je demanderai à l'auteur, s'il le veut bien, de se faire connaître tout à fait. On n'écrit pas de telles pages sans dire son nom ; on n'essaie pas de telles entreprises sans lever son masque. Il faut un visage ici ; il faut des yeux dont on puisse connaître le regard : un homme enfin à qui on puisse demander compte de ses paroles.

Orléans, 25 décembre 1859.

† FÉLIX, évêque d'Orléans.

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...



Paris. — De Soyé et Bouchet, imprimeurs, 3, place du Panthéon.